

# Appel à projets pour les collèges

## "À la découverte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Vienne"

# RÈGLEMENT

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les collèges publics et privés ainsi que les Maisons Familiales Rurales (MFR) de la Vienne peuvent participer à cet appel à projets.
- Des écoles primaires peuvent être éligibles à l'appel à projets dans le cadre du dispositif "ECORCE" (Enquêter, Connaître, Observer, Rêver, Comprendre les Enjeux de la biodiversité de proximité). Ce dispositif, piloté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), prévoit la création de binômes associant des élèves de CM2 et des collégiens.
- Les projets d'animation doivent permettre notamment :
  - une découverte et une compréhension des milieux rencontrés, de leur place et leur importance dans l'environnement,
  - une compréhension des impacts positifs ou négatifs des activités humaines sur la nature,
  - une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement.
- Le collège doit choisir le(s) site(s) dans la liste des sites sélectionnés par le Département. La proximité du site par rapport au collège sera appréciée. Au minimum, la moitié des élèves concernés par le projet doit visiter un ENS départemental.
- Le site choisi doit être au coeur du projet d'animation.
- Le collège doit choisir une structure d'animation dans la liste fournie. Les sorties sur site sont obligatoirement encadrées par la structure d'animation.
- Le nombre d'élèves maximum en visite sur un site est limité à 30 (représentant une classe) en raison de la fragilité des milieux naturels.

### MODALITÉS PRATIQUES

Ce dispositif fonctionne sur la base d'un appel à projets annuel pour une année scolaire.

- Dossiers de candidature :
  - **Disponibles à partir du 15 mai :**
    - Sur le site internet [lavienn86.fr](http://lavienn86.fr)
    - Sur demande auprès de la Direction de l'Appui aux Territoires, de l'Agriculture et de l'Environnement du Département, par mail : [bmouroux@departement86.fr](mailto:bmouroux@departement86.fr)
  - **Clôture du dépôt des dossiers le 31 octobre**

• **Dépôt des dossiers complétés à transmettre au Département de la Vienne :**

- Par voie dématérialisée : [bmouroux@departement86.fr](mailto:bmouroux@departement86.fr)

- Par voie postale :

**Département de la Vienne**

**Direction de l'Appui aux Territoires, de l'Agriculture et de l'Environnement**

**CS 80319**

**86008 Poitiers cedex**

■ **Cas particulier du dispositif ECORCE :**

- Contact à prendre auprès de Laurent MAURY de la DSDEN pour la constitution et le dépôt des dossiers à la Direction de l'Appui aux Territoires, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Les dossiers complétés doivent contenir au minimum :

- **le formulaire d'inscription** "PROJET D'ANIMATION DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT" dûment rempli (descriptif du projet, budget...) et visé par le principal du collège,
- **les devis** (transport et structure d'animation),
- **le RIB de l'établissement scolaire,**
- **les dates prévisionnelles des sorties.** Le Département se réserve le droit de demander au collège la modification des dates prévisionnelles en fonction de la sensibilité du milieu naturel ou de la présence concomitante de manifestation sur le site. **Les dates de sorties "nature" devront être arrêtées avant le 31 décembre.** Pour toute modification de date après le 31 décembre, le collège devra informer au préalable le Département pour obtenir son accord.

■ **Décision**

- Instruction par les services départementaux
- Examen par un comité de sélection
- Décision par l'Assemblée départementale

**Le nombre de dossiers retenus sera limité par l'enveloppe financière allouée au dispositif.**

■ **Paieement**

Le paiement s'effectuera après la transmission au Département par l'établissement scolaire des pièces justificatives suivantes :

- certificat de paiement,
- justificatifs de dépenses acquittées,
- copie de restitution du projet (éventuellement des productions d'élèves),
- enquête de satisfaction dûment remplie.

## MODALITÉS FINANCIÈRES

■ Plafond de 500 € par classe,

■ Subvention à hauteur de 80% des frais de transport et d'animation (20% restant à la charge du collège),

■ Plafond par collège :

- soit 5 classes pouvant être de différents niveaux,
- soit l'ensemble des classes d'un même niveau (pouvant dépasser 5 classes pour le cas des grands collèges).

## ENGAGEMENT DU COLLÈGE

Chaque collège participant à l'opération s'engage à :

- effectuer la sortie pédagogique à la date et aux conditions convenues accompagnée de la structure d'animation,
- s'assurer que les élèves respectent le site et les équipements en place lors de la sortie pédagogique et les éventuelles recommandations de la structure d'animation.

## LISTE DES STRUCTURES D'ANIMATION AGRÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- Vienne Nature (VN),
- Centre Permanent d'Initiative en Environnement du Seuil du Poitou (CPIE),
- Centre Permanent d'Initiative en Environnement de Lathus (CPA),
- Fédération départementale des chasseurs de la Vienne,
- Fédération départementale des pêcheurs de la Vienne,
- Les petits débrouillards,
- Société Mycologique du Poitou (SMP).

## LISTE DES SITES SÉLECTIONNÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- L'ENS de la Lande du Bois de la Loge à Pouillé,
- L'ENS du Bocage de la Verrerie à Béruges,
- L'ENS de la Zone humide de Fontou à Payré,
- L'ENS de la Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé,
- L'ENS de la Zone humide de la forêt de Scévolles à Monts-sur-Guesnes,
- La réserve naturelle du Pinail à Vouneuil-sur-Vienne.

## CONTACTS

■ **Direction de l'Appui aux Territoires, de l'Agriculture et de l'Environnement :**

bmouroux@departement86.fr  
Tél : 06 68 36 33 57

■ **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale dans le cadre du dispositif ECORCE :**

**Laurent MAURY :**

laurent.maury1@ac-poitiers.fr  
Tél : 06 22 32 21 96

### Département de la Vienne

**Direction de l'Appui aux Territoires,  
de l'Agriculture et de l'Environnement**

Avenue du Futuroscope  
Téléport 1 - Arobase 3  
86360 Chasseneuil-du-Poitou  
Tél. 05 49 55 66 00

■ **lavienne86.fr**

Espace Naturel Sensible

